

Cfdt:

La CFDT vous informe

Sopra I2S

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

LA MENSUELLE



TOUJOURS PREMIÈRE*

Grâce à vous, la **CFDT** confirme sa place
de **premier syndicat de France** :
plus que jamais engagée à vos côtés !

* dans le privé, dans la fonction publique et chez les cadres !

ÉDITORIAL

La **CFDT**, un collectif
dans le groupe
Sopra Steria
et bien au-delà !



ADHÉREZ, REJOIGNEZ-NOUS !

Inscrivez-vous à la liste de diffusion l'Essentiel, pour recevoir par mail
les actualités au fur et à mesure, et chaque mois, un résumé du CSE.
EssentielSopra-subscribe@yahoogroupes.fr



Consultez
notre
site



cfdtsopra.sterria.blogspot.fr



Cfdt:

La CFDT vous informe

Sopra I2SS'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

LA MENSUELLE

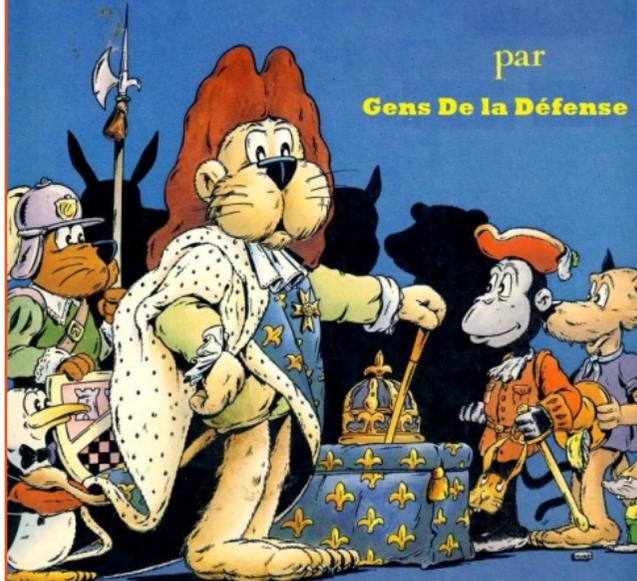
FABULAT!ON



TOUJOURS +

82 500€ à gratter

La Direction, le Salarié et le télétravail

par
Gens De la Défense

Editions : la soprasiennne

Un Salarié, effectuant son dur labeur depuis bientôt 15 mois chez lui, demanda à la Direction de lui rembourser quelques suppléments de frais.

« Hé oui, Maître, du chauffage supplémentaire, des cartouches d'encre, des hubs, tout cela grève mon budget mensuel ».

Pour lire la suite,
suivez le lien !



Faites-vous partie des heureux gagnants du LTI* ?



* LTI = LTI Long term Incentives, Plan d'incitation à long terme.

Grattez **ici** pour le découvrir !



PAGE 2

**VOUS N'ATTENDEZ PAS L'INONDATION POUR VOUS ASSURER ...
PROTÉGEZ AUSSI VOS DROITS, REJOIGNEZ-NOUS !**



Consultez
notre
site



cfdtsoprasteria.
blogspot.fr



Cfdt:

La CFDT vous informe

Sopra I2S

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

LA MENSUELLE

TÉLÉTRAVAIL

Le SUR-PLACE de la direction

Une **négociation** pour faire quoi ?
Une **direction** pétrie de certitudes !

Il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut pas entendre :

La possibilité du télétravail, donnée par le précédent accord, est un des éléments qui a permis de sauver l'entreprise lors de la crise COVID.

La négociation liée au télétravail à Sopra Steria, commencée initialement à Sopra HRS, décalée de nombreuses fois par la direction (pas prête), a enfin démarré, pour toute l'UES (composée de SSG, I2S, SBS et HR).

La direction RH, guidée par la direction opérationnelle, **ne veut écouter ni les enquêtes** (pourtant faites à leur initiative), **ni nos remontées terrain, ni l'expérience** de l'année que nous venons de vivre, préférant **rester sur une logique de télétravail a minima**, à la carte et sans indemnisation réelle des frais engagés.

Leur proposition : le même accord, avec uniquement 1 jour de télétravail supplémentaire.

Plus d'informations [ici !](#)



Le mystère de l'après 9 juin

La direction générale n'a donné ni directive, ni ouvert de négociation pour l'organisation du travail après cette date, que va-t-il se passer...

À suivre [ici !](#)

Les principales revendications de la **CFDT** :

- Une **définition sans ambiguïté** des postes et missions télétravaillables (pour ne pas dépendre de la bonne volonté de quelqu'un ...).
- **3 jours de télétravail par semaine** au choix du salarié (2 jours fixes et 1 jour flottant).
- Une **compensation dépendant du télétravail effectif** : 10€ par jour de télétravail par semaine (1 jour => 10€ par mois, 2 jours => 20€ par mois, 3 jours => 30€ par mois).
- **500€ pour le mobilier d'aménagement** du bureau avec une liste des éléments possibles agrandie et définie.
- Une **nouvelle écriture** du paragraphe sur le télétravail exceptionnel pour se prémunir des abus et une compensation supplémentaire.

Toutes nos revendications [ici !](#)



**VOUS N'ATTENDEZ PAS D'AVOIR UN ACCIDENT POUR ASSURER VOTRE VOITURE ...
PROTÉGEZ AUSSI VOS DROITS, REJOIGNEZ-NOUS !**



Consultez
notre
site



cfdtsopra.steria.
blogspot.fr





La CFDT vous informe

Sopra I2S

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

LA MENSUELLE

LE SAVIEZ-VOUS ? COMPLÉMENTAIRE SANTÉ !

Ne perdez pas vos heures de formation "DIF"

Le **30 juin** prochain, toutes les heures DIF (Droit Individuel à la Formation), cumulées par tous les salariés entre 2004 et 2014, non utilisées, et encore disponibles, s'annuleront automatiquement. Pour les conserver et pouvoir en bénéficier, vous devez les transférer.

On vous guide [ici](#) !

Besoin de matériel pro ?

L'employeur doit fournir à ses salariés les équipements et outils adaptés à leur activité, nécessaires pour effectuer leur travail quotidien. Le choix des outils de travail n'est pas anodin et incombe à l'employeur.

Premier réflexe : **la demande IT** !
A défaut, **la note de frais**.

Suivez la [procédure](#) !

Entourloupe de la direction avec
notre Complémentaire Santé !
Pour ne pas payer plus,
choisissez bien votre conjoint !

Perte de droits pour les conjoints des salariés

Les conjoints de salariés, qui sont eux-mêmes salariés du privé, perdent le droit d'être assurés par notre complémentaire en 1^{er} rang et sont donc contraints de prendre une autre complémentaire santé !!!

Certains ménages vont devoir désormais payer deux complémentaires santé alors qu'ils n'en payaient qu'une jusqu'ici !

Pour les autres conjoints, ils sont couverts ! (fonctionnaires, indépendants, retraités, sans emploi, etc.) Normal, notre complémentaire est "famille" : la même cotisation pour le même salaire, qu'on soit célibataire ou avec 4 enfants et conjoint... **Jusqu'à la prochaine décision unilatérale de la direction !**



Suivez le [lien](#) !



ADHÉREZ, REJOIGNEZ-NOUS !

Retrouvez-nous également sur **twitter** : CFDTsopraSteria
Sur **LinkedIn** : cfdt-groupe-sopra-steria-21ab5b182
Suivez-nous et partagez !



Consultez
notre
site



cfdtsopraSteria.
blogspot.fr

